

# **Plan de développement du territoire agricole de la MRC du Rocher-Percé 2021-2023**



**Adopté lors de la séance du conseil de la MRC  
tenue le 10 février 2021**

**Résolution n° 21-02-030-O**

# Table des matières

<b>Étapes de réalisation et comité de travail .....</b>	<b>1</b>
<b>Liste des acronymes .....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Contexte et objectifs du plan .....</b>	<b>4</b>
1.1 Schéma d'aménagement et de développement de la MRC.....	4
1.2 Plans de développement des zones agricoles (PDZA) .....	5
1.3 Démarches déjà entreprises par la MRC .....	6
1.4 Objectifs de ce plan .....	7
<b>2. Portrait de la production actuelle .....</b>	<b>8</b>
2.1 Vue d'ensemble.....	8
2.2 Élevage de bovins de boucherie.....	10
2.3 Acériculture.....	11
2.4 Autres productions animales et végétales.....	11
2.5 Production domestique.....	11
2.6 Produits et mise en marché.....	11
<b>3. Inventaire des terres agricoles .....</b>	<b>13</b>
3.1 Localisation et superficies des terres à potentiel agricole.....	13
3.2 Zonage et protection des terres .....	14
<b>4 Particularités du contexte de production .....</b>	<b>16</b>
4.1 Climat.....	16
4.2 Qualité des sols .....	17
4.3 Disponibilité de matières résiduelles fertilisantes .....	19
4.4 Potentiel acéricole .....	19
4.5 Accès aux services et aux marchés .....	20
<b>5. Synthèse, enjeux et orientations.....</b>	<b>21</b>
5.1 Une agriculture en transition.....	21
5.2 Enjeux pour la collectivité et pour les producteurs.....	21
5.3 Vers des fermes adaptées au territoire.....	22
5.4 Axes d'intervention.....	23
<b>6. Plan d'action pour le développement du territoire agricole.....</b>	<b>24</b>
6.1 Valorisation de l'agriculture.....	24
6.2 Accompagnement accru des producteurs en place .....	25
6.3 Encouragement de la relève .....	27
6.4 Développement du marché local.....	28
6.5 Engagement des propriétaires de terre.....	29
6.6 Optimisation de l'usage des matières résiduelles fertilisantes.....	30
6.7 Déploiement de la production locale sous toutes ses formes .....	31
6.8 Mise en œuvre du plan d'action.....	32
<b>Conclusion .....</b>	<b>33</b>
<b>Références .....</b>	<b>34</b>

## Étapes de réalisation et comité de travail

Ce Plan de développement du territoire agricole de la MRC du Rocher-Percé a été adopté par le conseil des maires de la MRC du Rocher-Percé lors de la séance ordinaire du 10 février 2021 (résolution numéro 21-02-030-O).

Au préalable, le projet de plan a été présenté à deux occasions au conseil des maires afin d'en valider les orientations en juin 2019 et octobre 2020.

La préparation du plan a été réalisée par Bertrand Anel, engagé comme chargé de projet et supervisé par Christine Roussy, directrice de la MRC du Rocher-Percé.

Il a été appuyé par un comité de pilotage auquel ont participé :

- Carmen St-Denis - Direction régionale du MAPAQ Gaspésie - Les-Îles
- Christine Roussy - MRC du Rocher-Percé
- Cindy Gagné, UPA - Fédération régionale de l'UPA Gaspésie - Les-Îles
- Johanne Michaud - Gaspésie Gourmande
- Stéphane Day - Fédération régionale de l'UPA Gaspésie - Les-Îles

Le comité de pilotage s'est réuni à cinq reprises afin d'élaborer le contenu entre juillet 2019 et juillet 2020.

Plusieurs personnes ont contribué à la préparation de ce document en recherchant des informations ou en commentant des versions préliminaires. Des remerciements sont notamment adressés à : Audrey Dufour, Louisanne Tardif-Leblanc, Samuel Vallée, Jean-Philippe Arseneault, Christine Côté, Lorenzo Athot, David Lord, Isabelle Boisvert, Charlotte Dusseault, Benoît Tireau, Gaëtanne Mauger et Nathalie Drapeau.

## Liste des acronymes

ARDA : Aménagement rural et développement agricole

CUMA : Coopérative d'utilisation du matériel agricole

ÉPAQ : École des pêches et de l'aquaculture du Québec

FADQ : Financière agricole du Québec

FPAQ : Fédération des producteurs acéricoles du Québec

GIM : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ou Gaspésie-Les-Îles, selon le cas)

LPTAQ : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

MAPAQ : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MELCC : ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques

MFFP : ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs

MRC : Municipalité régionale de comté

PDZA : Plan de développement de la zone agricole

PSE : Laboratoire rural Produire la santé ensemble

RITMRG : Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie

SAD : Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Rocher-Percé

UPA : Union des producteurs agricoles

## Introduction

Les routes qui traversent le territoire de la MRC du Rocher-Percé permettent de découvrir un paysage qui porte les marques de l'agriculture. Quelques vaches dans des pâturages, des champs de foin, un peu de maraichage, de vieilles granges : la culture de la terre s'y conjugue entre présent et passé. Surtout tournée vers l'autoconsommation familiale à ses débuts, cette agriculture a par la suite approvisionné le commerce local. Des productions se sont même exportées dans les grands centres, comme les fameux petits pois de Cap d'Espoir. Au tournant des années 1970, avec l'augmentation de la productivité de l'agriculture québécoise et l'efficacité accrue des transports, cette agriculture a été jugée moins pertinente et l'emphase a été mise sur les pêches et l'exploitation forestière<sup>1</sup>. Depuis, l'agriculture subsiste, mais décline. Plusieurs événements sur le thème de la relance agricole ont eu lieu<sup>2</sup> et font les mêmes constats des défis que représentent le climat, le marché et la rentabilité. Le manque de relève dans les domaines traditionnels est criant. Mais la motivation pour maintenir le territoire agricole vivant demeure. Aujourd'hui, le contexte change, la demande pour les produits locaux augmente. De nouvelles productions émergent. Une transition pourrait se dessiner.

Ce premier Plan de développement du territoire agricole de la MRC du Rocher-Percé<sup>3</sup> s'inscrit à la convergence du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC et de la démarche menée à l'échelle provinciale des Plans de développement des zones agricoles (PDZA). Il s'inscrit également dans la continuité de démarches entreprises dans la MRC depuis 2005 pour comprendre la multifonctionnalité de son agriculture et explorer des pistes de développement novatrices. Ses objectifs principaux sont d'étoffer une vision de mise en valeur du territoire agricole et d'identifier les axes de travail qui devraient être mis en œuvre de façon prioritaire par la MRC et ses partenaires.

La démarche employée s'appuie sur l'analyse :

- du portrait de la production agricole actuelle,
- de l'inventaire des terres à potentiel agricole,
- des particularités du milieu de production.

Elle conduit à l'identification de grands enjeux et à l'énoncé de vision de développement du territoire agricole.

Si la concrétisation de cette vision demande avant tout que des entrepreneurs relèvent le défi de maintenir et de développer l'agriculture de la MRC, la MRC et ses partenaires ont un rôle à jouer en les appuyant directement ou indirectement via la mise en place d'un contexte favorable. Les axes d'intervention proposés dans ce plan devraient permettre d'offrir ce support.

La réalisation de ce plan s'appuie nécessairement sur une approche concertée avec les différents organismes partie prenante au développement de l'agriculture, du territoire agricole et du territoire régional en général, qu'il s'agisse des villes et municipalités de la MRC, des organisations de développement, des ministères ou d'autres partenaires.

---

<sup>1</sup> Voir les travaux du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec

<sup>2</sup> Le Forum agricole de Pabok (1999) en est un exemple.

<sup>3</sup> Dans la suite du document, l'acronyme MRC sera utilisé seul pour désigner la MRC du Rocher-Percé afin d'alléger le texte.

# 1. Contexte et objectifs du plan

## 1.1 Schéma d'aménagement et de développement de la MRC

Bien que l'agriculture n'occupe qu'une faible part dans la création d'emploi et le développement économique de la MRC, elle est bien présente dans son Schéma d'aménagement et de développement<sup>[9]</sup> (SAD), dont l'entrée en vigueur date de janvier 2010.

Ainsi, dans le Chapitre 2 du SAD (Problématiques liées à l'environnement), une section est consacrée à l'agriculture, dans laquelle on peut notamment lire :

*« L'agriculture au niveau de la MRC du Rocher-Percé est un secteur d'activité marginal lié aux conditions bioclimatiques, à l'accès au marché et au contexte socio-économique qui prévalent dans la MRC. (...) le développement de productions agricoles de créneau est, sans doute, une voie d'avenir pour les terres agricoles situées sur l'ensemble du territoire, compte tenu l'environnement sain qui l'entoure. Donc, la marginalité de l'agriculture pourrait bien devenir un atout. De nombreuses terres sont en friche depuis plusieurs années, et aucune activité n'y a été pratiquée. Étant donné qu'aucun produit chimique n'a été utilisé sur ces terres, le développement d'importantes activités agricoles de créneau pourrait bien devenir un atout majeur pour le développement de l'agriculture dans la MRC. »*

Dans le Chapitre 4 (Les Grandes orientations d'aménagement), le thème de l'agriculture est détaillé :

Éléments de la problématique	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Présence de deux grandes zones agricoles sur le territoire de la MRC (Port-Daniel et Percé);</li><li>- Présence de plusieurs inclusions agricoles sur l'ensemble du territoire;</li><li>- De grandes superficies de terre non utilisées et situées dans l'affectation agricole;</li><li>- L'activité agricole au niveau de la MRC est peu développée malgré le potentiel de certains secteurs de la MRC;</li><li>- La multiplication d'activités non-agricoles sur les terres ayant un potentiel pour l'agriculture contribue à l'effritement de cette activité économique;</li><li>- Secteur d'activité marginal (conditions bioclimatiques, accès au marché et contexte socioéconomique);</li><li>- De façon générale, la MRC n'échappe pas à la baisse du nombre d'agriculteurs étant observable tant au Québec que dans les pays industrialisés;</li><li>- Développement de productions agricoles de créneaux (maraîchage biologique, plantes médicinales, bisons).</li></ul>	
Grandes orientations	Objectifs d'aménagement
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Consolider et valoriser le potentiel agricole existant.</li><li>2. Favoriser la venue de nouveaux agriculteurs et de nouvelles pratiques dans l'élevage et la culture.</li></ol>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer la pérennité et la mise en valeur du territoire;</li><li>- Favoriser le développement d'une activité agricole selon nos particularités et adaptée à notre milieu;</li><li>- Susciter, valoriser et supporter le développement d'une agriculture de créneau;</li><li>- Assurer la protection de l'environnement;</li><li>- Favoriser la cohabitation harmonieuse des différents utilisateurs de la zone agricole ou situés à proximité;</li><li>- Encourager la promotion de l'agriculture;</li><li>- Protéger et optimiser l'utilisation des sols agricoles en fonction de leur potentiel.</li></ul>

Les grandes lignes de l'état des lieux de l'agriculture dans la MRC sont donc déjà identifiées. Elles seront affinées dans ce plan. Dès lors, l'objectif central du plan est d'identifier des moyens pour atteindre les objectifs du SAD.

## **1.2 Plans de développement des zones agricoles (PDZA)**

Le Plan de développement du territoire agricole de la MRC s'inscrit dans la logique des Plans de développement des zones agricoles (PDZA) supportés par le Gouvernement du Québec<sup>4</sup>.

Selon le ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec<sup>[e]</sup> (MAPAQ), un PDZA :

- est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu ;
- vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles ;
- prend appui sur un état de la situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles ;
- fait état des choix de la MRC au regard d'actions à mettre en œuvre ;
- est complémentaires et compatible avec les autres démarches de planification.

Les objectifs associés aux PDZA sont de :

- mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits ;
- viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprise ou de mise en marché ;
- favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture ;
- encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.

L'approche des PDZA constitue une source d'inspiration pour la réalisation du Plan de développement du territoire agricole de la MRC. Le Plan présente toutefois certaines spécificités, dont un focus sur l'ensemble du territoire agricole, et pas seulement sur la zone agricole<sup>5</sup>, et une structure de réalisation plus légère, en adéquation avec la présence de l'agriculture sur le territoire<sup>6</sup>. Il devrait toutefois permettre à la MRC d'énoncer sa vision concrète en lien avec l'agriculture, et ainsi renforcer la concertation avec les organisations responsables du développement de l'agriculture aux échelles régionale et provinciale.

---

<sup>4</sup> Pour la MRC du Rocher-Percé, ce Plan de développement du territoire agricole répondra à la plupart des objectifs d'un PDZA. Il n'est pas prévu qu'un PDZA soit réalisé en parallèle.

<sup>5</sup> Dans la MRC du Rocher-Percé, il y a autant d'activité agricole à l'intérieur de la zone agricole qu'à l'extérieur de celle-ci. L'information est détaillée dans la partie Portrait de ce document.

<sup>6</sup> Le MAPAQ suggère des moyens relativement importants pour la réalisation d'un PDZA, qui se justifient davantage pour des MRC où l'activité agricole est très présente, en termes d'occupation du territoire et de poids économique.

### **1.3 Démarches déjà entreprises par la MRC**

Depuis 2005, la MRC a entrepris des démarches pour connaître et mettre en valeur son territoire agricole.

Le projet de *Mise en valeur de l'espace rural de la MRC du Rocher-Percé* réalisé durant la période 2005 – 2009 a permis de mettre en place une base de données complète sur les terres à potentiel agricole du territoire de la MRC<sup>[a]</sup>. Des enquêtes ont également été réalisées sur les motivations des producteurs agricoles, des propriétaires de terre et des autres usagers du territoire (résidents et visiteurs). À l'issue de ce projet, différentes pistes de travail ont été identifiées, dont :

- La nécessité d'une animation de proximité pour rejoindre les agriculteurs (qu'ils opèrent des entreprises enregistrées ou des « fermettes » non commerciale), mais aussi les intervenants des domaines agricoles et ruraux, locaux et régionaux ;
- La possibilité d'utiliser l'agroforesterie comme moyen de mise en valeur des terres ;
- L'importance de la mise en marché locale des produits locaux.

De 2009 à 2014, la MRC a été porteuse du Laboratoire rural *Agroforesterie et paysage*, un projet de grande envergure destiné à mettre à l'essai les pratiques agroforestières pour la mise en valeur des terres. Ce projet se poursuit actuellement. La documentation relative à ce projet est disponible sur le site Web de la MRC<sup>7</sup>.

En 2018, la MRC a également réalisé une étude spécifique sur le potentiel de développement de l'acériculture sur son territoire<sup>[b]</sup>. Cette étude a mis en lumière le potentiel acéricole de la MRC.

Par ailleurs, de 2008 à 2014, le territoire de la MRC a été l'hôte du Laboratoire rural *Produire la santé ensemble* (PSE). Un des principaux volets de ce projet était de rapprocher la production agricole et la consommation. Différentes initiatives ont été menées en ce sens et la documentation est disponible sur le site Web dédié<sup>8</sup>. Depuis 2013, PSE est devenu un OBNL et continue ses activités d'accompagnement de projets. Il est notamment le porteur de la démarche « Nourrir notre monde » dans la MRC.

---

<sup>7</sup> <https://www.mrcrocherperce.qc.ca/documentation/laboratoire-rural-agroforesterie-de-paysage/>

<sup>8</sup> <http://pseobnl.com/publications.html>

## **1.4 Objectifs de ce plan**

Ce plan s'inscrit donc dans la continuité des démarches entreprises par la MRC pour mettre en valeur son territoire agricole. Il se veut également être un outil de concertation dans l'esprit des PDZA.

Son principal objectif est de permettre l'émergence d'une vision de développement agricole pour la MRC et d'identifier des actions adaptées et réalistes pour la concrétiser.

Concrètement, il devrait permettre de répondre aux questions :

- Comment peut-on assurer la pérennité de l'agriculture sur notre territoire ?
- Comment favoriser la venue de nouveaux agriculteurs ou le développement de nouvelles cultures ?
- Quelles sont les particularités de notre territoire sur lesquelles miser ?

Afin d'identifier les caractéristiques et les enjeux du territoire à potentiel agricole de la MRC, les trois parties suivantes décrivent respectivement l'activité agricole actuelle (partie 2), les terres composant le territoire agricole (partie 3) et les particularités du contexte de production (partie 4).

Sur la base de ce portrait, une analyse synthétique est proposée (partie 5). Elle conduit à l'énoncé de vision et à l'identification d'axes d'intervention.

Enfin, pour chaque axe d'intervention, des pistes d'action concrètes sont présentées (partie 6), incluant les partenaires de réalisation et l'échéancier de mise en œuvre.

## 2. Portrait de la production actuelle

### 2.1 Vue d'ensemble

À la fin de l'année 2020<sup>9</sup>, la Fédération régionale Gaspésie-Les Îles de l'UPA comptait 31 entreprises agricoles<sup>10</sup> enregistrées au Syndical local Rocher-Percé. De celles-ci, 2 sont situées à Chandler, 5 à Grande-Rivière, 14 à Percé, 7 à Port-Daniel et 3 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

Selon les fiches de renseignement du MAPAQ<sup>[f]</sup>, il y avait 33 entreprises agricoles enregistrées en 2017. Comme le montre la Figure 1, ce nombre est relativement stable depuis 1995.

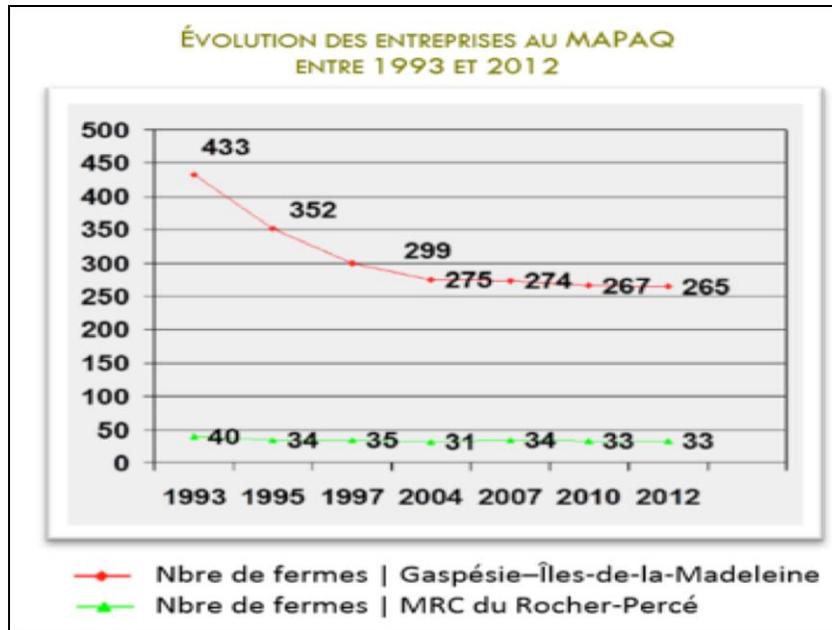


Figure 1 : Évolutions des entreprises dans la MRC entre 1993 et 2012 (source : MAPAQ)

Ces entreprises opèrent dans des domaines d'activité variés, dont les productions de bovins de boucherie, de chevaux, de foin, de légumes frais, de fruits et de petits fruits, l'acériculture, l'apiculture et l'horticulture ornementale.

En 2017, l'ensemble de ces entreprises générait un revenu brut total de 1 200 000 \$. Le Tableau 1 présente quelques indicateurs économiques pour l'année 2017, ainsi que des comparatifs avec l'année 2010 et la région Gaspésie-les-Îles.

<sup>9</sup> Informations à jour le 14 décembre 2020

<sup>10</sup> Les entreprises agricoles enregistrées sont constituées de l'ensemble des entreprises dont le chiffre d'affaire annuel est supérieur à 5 000 \$ auxquelles s'ajoutent celles dont le chiffre d'affaire est inférieur à 5 000 \$ mais qui font une démarche volontaire d'enregistrement.

**Tableau 1 : Revenus agricoles bruts pour les entreprises agricoles de la MRC et de la région (source : fiches d'enregistrement du MAPAQ 2017)**

	Nombre d'entreprises	Revenu brut total	Revenu brut moyen par entreprise	% entreprises revenu brut < 50 000 \$
<b>Rocher-Percé 2017 (2010)</b>	33 (33)	1 200 000 \$ (1 550 000\$)	36 000 \$ (47 000 \$)	82 % (61 %)
<b>Gaspésie-les-Îles 2017 (2010)</b>	239 (270)	29 000 000\$ (27 500 000\$)	122 000 \$ (102 000 \$)	59 %
<b>Rocher-Percé vs GIM 2017 (2010)</b>	14 % (12%)	4 % (6%)	30 % (46 %)	

On constate que, malgré un nombre d'entreprises constant, le revenu agricole brut total a diminué depuis 2010, ce qui laisse supposer que plusieurs entreprises sont en régression.

En conséquence, le revenu agricole brut moyen par entreprise est aussi à la baisse. À 36 000 \$, ce revenu brut moyen laisse supposer qu'une proportion non négligeable d'entreprises ne génère pas un revenu suffisant pour payer des salaires à des employés ou au propriétaire sur une base annuelle. Pour plusieurs entreprises, il s'agit donc d'une activité pratiquée à temps partiel.

Ces constats diffèrent des tendances régionales, puisqu'on constate que le revenu moyen par entreprise pour Gaspésie-les-Îles a augmenté de 102 000 \$ à 122 000 \$ sur la même période 2010-2017. Cette augmentation pourrait s'expliquer par l'arrêt d'activité de petites entreprises, ce qui se traduit généralement par une augmentation du revenu moyen des entreprises restantes (qui sont plus grosses). La comparaison entre les données de la MRC et celles de la région indique que les entreprises agricoles de la MRC sont de plus petite taille que la moyenne de celles de la région.

Ces informations méritent toutefois d'être nuancées car, derrière ces moyennes se cachent des réalités très variées. Il semble donc opportun de porter un regard sur différentes formes de production.

## 2.2 Élevage de bovins de boucherie

Historiquement, l'élevage des bovins de boucherie occupe une part importante des entreprises et de l'activité agricole dans la MRC. Cette situation résulte de la conjoncture de la disponibilité des herbages (en raison de l'abandon progressif de l'agriculture d'autosuffisance à partir des années 1970), du savoir-faire hérité de l'agriculture d'autosuffisance et d'une mise en œuvre relativement facile avec le système du veau d'embouche.

La production de veaux d'embouches consiste à élever un troupeau de vaches qui fournissent des veaux qui sont vendus lorsqu'ils sont sevrés, soit à un âge de 6 à 10 mois. Les veaux sont vendus à des parcs d'engraissement, situés à l'extérieur de la région, qui assureront la finition des animaux en vue de leur abattage. Les vêlages (naissance des veaux) ont lieu en fin d'hiver ou au printemps et les veaux sont vendus à l'automne. Les vaches sont donc tarées en hiver, ce qui facilite leur hivernement (moindre besoin en foin). Ce système est « relativement facile » à mettre en œuvre et, dans le cas de petits troupeaux, permet une activité agricole menée à temps partiel, en complément d'un autre emploi. Toutefois, le niveau de rentabilité est faible et les petits troupeaux ne génèrent que de petits revenus. La combinaison du temps partiel et des faibles revenus se traduisent souvent en faibles investissements, ce qui tend à limiter l'efficacité de ces entreprises. Le risque est donc de voir ces entreprises régresser, en nombre ou en volume d'activité. Face à des perspectives de faible rentabilité, l'attractivité de la production de veaux d'embouche pour la relève est également limitée<sup>11</sup>.

À noter qu'une nouvelle entreprise en production bovine a vu le jour en 2016. Elle assure elle-même la finition de ses veaux et expérimente la mise en marché locale de sa production.

Le Tableau 2 illustre les tendances récentes pour ce secteur dans la MRC.

**Tableau 2 : tendances récentes dans le secteur de l'élevage de bovins de boucherie (source : fiches d'enregistrement du MAPAQ 2017)**

	2017	2010
<b>Nombre d'entreprises</b>	14	16
<b>Nombre de têtes</b>	468	1425
<b>Revenu total</b>	474 861 \$	910 896 \$
<b>Revenu moyen par entreprise</b>	33 919 \$	56 931 \$

L'élevage de bovins de boucherie est une activité très visible sur le territoire car elle nécessite de grandes surfaces pour la production de foin et qu'elle occupe donc de nombreux champs. Son rôle dans la multifonctionnalité de l'agriculture locale est donc important puisqu'elle contribue largement à l'entretien des paysages. Il s'agit toutefois d'une activité en régression qui doit se réinventer pour perdurer.

<sup>11</sup> Ce défi est souligné dans une étude menée par l'UPA en 2018-2019 (Delarosbil).

## **2.3 Acériculture**

L'acériculture est un domaine de l'activité agricole encore relativement peu connu dans la MRC. Ceci s'explique sans doute par le fait qu'elle ne se pratique que dans certains secteurs forestiers assez spécifiques, généralement situés sur le territoire public. Il s'agit pourtant d'un domaine plutôt actif et prometteur, comme l'a montré une étude récente réalisée par la MRC [b].

Actuellement, trois entreprises sont en production commerciale. Elles exploitent environ 92 000 entailles, ce qui correspond à environ 230 000 livres de sirop d'érable<sup>12</sup>. Si l'une de ces entreprises commercialise toute sa production en vrac (vente du sirop à la fédération des producteurs acéricoles du Québec), les deux autres assurent au moins une partie de leur commercialisation en vente directe. Le chiffre d'affaire total des trois entreprises dépasserait donc 575 000 \$ (sur la base d'un prix payé 2,5 \$/livre pour le sirop vendu en vrac), soit une moyenne par entreprise de plus de 190 000 \$.

## **2.4 Autres productions animales et végétales**

En dehors de la production de bovins de boucherie et de l'acériculture, plus d'une quinzaine d'entreprises agricoles sont enregistrées au MAPAQ. Ces entreprises opèrent dans des productions variées : légumes frais et de conservation, fruits, petits fruits, horticulture ornementale, apiculture. Certains effectuent la transformation de leur production (confitures, bière). Les superficies concernées sont généralement de petites dimensions. Il est difficile d'obtenir davantage d'informations à leur sujet en raison des politiques de confidentialité du MAPAQ et de l'UPA.

## **2.5 Production domestique**

Vu le petit nombre d'entreprises agricoles enregistrées sur le territoire de la MRC, il semble pertinent de mentionner l'existence de nombreuses fermettes dont les productions se destinent à l'autoconsommation ou au partage dans des cercles proches. Les jardins potagers personnels ou communautaires et les petits élevages entrent dans cette catégorie. Les surfaces occupées sont minimales, tout comme les volumes produits. Toutefois, elles concourent à la production de produits agricole et, dans une perspective de sécurité et d'autonomie alimentaire, elles ne sont pas négligeables.

À titre de référence, en 2019, PSE a accompagné 11 projets de jardins collectifs, communautaires et éducatifs (dans les écoles)<sup>[d]</sup>. Ce nombre est passé à 20 en 2020.

## **2.6 Produits et mise en marché**

Les entreprises agricoles présentes sur le territoire de la MRC offrent des productions diversifiées. Celles-ci peuvent être des produits prêts à consommer (par exemple : des légumes, du sirop d'érable, etc.) ou une première étape dans un processus plus long (par exemple : des veaux d'embouche vendus à des parcs d'engraissement). La MRC a réalisé un inventaire des fermes et de leur production en 2020. Le Tableau 3 présente les résultats obtenus. Dans le cas des produits transformés, seuls ceux qui incluent des ingrédients provenant de la MRC sont mentionnés.

---

<sup>12</sup> En appliquant la moyenne provinciale de 2,5 livres par entaille.

**Tableau 3 : Produits issus de la MRC et mise en marché**

Type de produit	Nombre de fermes concernées *	Destination
Bovins de boucherie (veau d'embouche et bovins de réforme)	10	Encans situés à l'extérieur de la MRC
Bovins de boucherie (viande de bœuf**)	1	Vente directe dans la MRC
Chevaux (chevaux de selle)	4	Vente directe dans la MRC
Grains (orge et avoine destinées à l'alimentation animale)	1	Vente directe dans la MRC et exportation
Légumes frais et transformés (légumes variés)	5	Vente directe dans la MRC
Fourrages (foin pour bovins, chevaux et autres animaux)	3	Vente directe dans la MRC et exportation
Fruits et petits fruits frais ou transformés (bleuets, camerise**, fraises, framboises, pommes, raisins**, autres petits fruits**)	6	Vente directe dans la MRC
Produits alcoolisés (bières aux fruits**)	1	Vente directe dans la MRC et exportation
Produits apicoles (miel**)	2	Vente directe dans la MRC
Produits de l'érable (sirop d'érable**, tire**, confiseries**)	3	Vente directe dans la MRC et exportation
Produits horticoles (plants de fleurs et de légumes, sapins de Noël)	2	Vente directe dans la MRC
Autres produits animaux	?	Consommation domestique

\* Une même ferme peut être comptabilisée plusieurs fois si elle est concernée par plusieurs produits.

\*\* Ces produits sont identifiés dans le répertoire de Gaspésie gourmande<sup>13</sup> (consulté en ligne le 4 décembre 2020).

Il est intéressant de constater que de nombreux produits se dirigent vers une valorisation locale. Selon toute vraisemblance, il s'agit essentiellement de vente directe à des particuliers.

Des opportunités de commercialisation des produits auprès de commerces et d'institutions semblent aussi possibles. Ainsi, dans sa catégorie « membres complices », le répertoire de Gaspésie gourmande identifie neuf restaurants et trois épicerie présents sur le territoire de la MRC qui mettent en valeur des produits locaux. Par ailleurs, pour la réalisation de son Portrait de l'offre et de la demande alimentaire locales<sup>[6]</sup>, PSE a identifié pour le territoire de la Ville de Chandler six cuisines institutionnelles et 11 organisations communautaires ayant des services liés à l'alimentation. Pour ces deux catégories, les responsables ont souligné leur intérêt pour les produits locaux ainsi que les défis de l'approvisionnement.

<sup>13</sup> <https://www.gaspesiegourmande.com/accueil.aspx>

### 3. Inventaire des terres agricoles<sup>14</sup>

#### 3.1 Localisation et superficies des terres à potentiel agricole

Les travaux menés à partir 2005 par la MRC et ses partenaires<sup>[a]</sup> ont permis de réaliser un inventaire exhaustif des terres cultivées et en friche situées sur son territoire<sup>15</sup>. La situation a globalement peu évolué depuis cette étude et les résultats constituent donc un portrait relativement fiable.

Toutes les terres d'une superficie supérieure à un (1) hectare ont été répertoriées<sup>16</sup>. Elles ont ensuite été classées en différentes catégories selon qu'elles étaient manifestement utilisées à des fins agricoles (terres cultivées) ou en friche. Les terres cultivées incluent les cultures annuelles, les prairies fauchées (qu'elles fassent l'objet ou non de travaux d'entretien de la productivité) et les pâturages. Les friches ont été subdivisées en friches herbacées (friches de type 1)<sup>17</sup> dont la remise en culture semble facilement envisageable et en friches arbustives (friches de type 2)<sup>18</sup> qui demanderaient un travail accru pour un retour à l'activité agricole. Le Tableau 4 présente les superficies totales des terres cultivées et des friches de type 1 pour chacune des municipalités de la MRC. Les cartes correspondantes sont présentées à l'annexe A.

**Tableau 4 : Superficies totales des terres cultivées et des friches de type 1 dans la MRC**

	Superficie totale des terres cultivées*	Superficie totale des terres en friche de type 1 *
<b>Percé</b>	1 705 ha (52 %)	207 ha (46 %)
<b>Sainte-Thérèse-de-Gaspé</b>	314 ha (10 %)	56 ha (12 %)
<b>Grande-Rivière</b>	339 ha (10 %)	72 ha (16 %)
<b>Chandler</b>	144 ha (4 %)	56 ha (12 %)
<b>Port-Daniel - Gascons</b>	770 ha (24 %)	62 ha (14 %)
<b>MRC</b>	3 271 ha (100 %)	453 ha (100 %)

\* Les valeurs entre parenthèses correspondent à la proportion par rapport au total pour la MRC

<sup>14</sup> Cet inventaire concerne les terres agricoles hors forêt et exclue donc l'acériculture.

<sup>15</sup> Les fiches d'enregistrement du MAPAQ (2017) comportent un portrait des terres exploitées. Les méthodes de collecte de données étant différentes, les résultats de ces deux inventaires diffèrent. Les résultats du MAPAQ indiquent des superficies totales inférieures. Ceci s'explique probablement par le fait que de nombreuses petites terres utilisées pour la production fourragère ne sont pas déclarées.

<sup>16</sup> Voir les modalités dans le document [a]

<sup>17</sup> Friches de type 1 : surface herbacée  $\geq$  60 % et surface arborée  $\leq$  10 %

<sup>18</sup> Friches de type 2 : surface herbacée  $\leq$  60 % et surface arborée  $\leq$  10 %

Les informations présentées au Tableau 3 et aux cartes A-1, A-2 et A-3 (annexe A) montrent qu'il existe une superficie totale de terres à potentiel agricole<sup>19</sup> de 3 724 ha. Si deux grands ensembles agricoles se dessinent aux extrémités est et ouest de la MRC, des terres sont toutefois présentes dans chacune des municipalités de la MRC.

Les besoins en surface étant très variables selon les productions (par exemple, le maraîchage diversifié se pratique généralement sur de petites surfaces alors que l'élevage de bovins en demande beaucoup plus), on peut avancer qu'il y a des options pour la présence d'une variété d'entreprises agricoles sur l'ensemble du territoire.

Outre les superficies totales, il est intéressant de connaître les surfaces moyennes des terres cultivées. Elles sont présentées au Tableau 5.

**Tableau 5 : Superficie moyenne des terres cultivées et en friche dans la MRC**

	Superficie moyenne des terres cultivées	Superficie moyenne des terres en friche de type 1
<b>Percé</b>	4,3 ha	2,4 ha
<b>Sainte-Thérèse-de-Gaspé</b>	5,6 ha	2,7 ha
<b>Grande-Rivière</b>	2,8 ha	2,8 ha
<b>Chandler</b>	2,6 ha	2,4 ha
<b>Port-Daniel - Gascons</b>	3,5 ha	2,2 ha
<b>MRC</b>	3,9 ha	2,2 ha

Avec une superficie moyenne de moins de 4 ha, les parcelles agricoles sont plutôt petites par rapport à d'autres régions. De plus, cette moyenne tient compte de quelques grandes parcelles qui tirent la moyenne vers le haut. La superficie moyenne des terres en friche de type 1 est légèrement inférieure à celle des terres cultivées, ce qui explique peut-être en partie leur abandon.

La taille moyenne des parcelles peut avoir des conséquences bien différentes selon le type de production. En maraîchage diversifié, une parcelle de quelques hectares est généralement suffisante pour une exploitation. Par contre, pour des projets d'élevage ou de grandes cultures qui demandent de plus grandes superficies totales, une petite taille de parcelle implique que de nombreuses parcelles sont cultivées. L'efficacité des chantiers agricoles peut s'en trouver diminuée. De plus, la multiplication du nombre de parcelles va de pair avec une augmentation du nombre de propriétaires avec qui des ententes doivent être prises.

### **3.2 Zonage et protection des terres**

Dans le cadre de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAQ), des zones agricoles ont été établies dans la plupart des régions. Les terres qui s'y trouvent sont soumises à une réglementation spécifique, en plus de la réglementation municipale en vigueur. Ces zones agricoles peuvent faire l'objet d'ajouts ponctuels appelés inclusions.

<sup>19</sup> Terres à potentiel agricole désigne ici l'ensemble constitué des terres actuellement cultivées et des friches de type 1. Les friches de type 2 occupent 881 ha.

Dans la MRC, la zone agricole hors inclusions couvre 8 038 ha (5 542 ha dans le secteur est, principalement à Percé, et 2 496 ha dans le secteur ouest, à Port-Daniel-Gascons). Les inclusions ajoutent 1 092 ha (principalement à Sainte-Thérèse-de-Gaspé avec 526 ha et à Percé avec 450 ha). La zone agricole et les inclusions sont représentées sur les cartes A-1, A-2 et A-3 dans l'Annexe A. Le Tableau 6 indique la proportion des terres cultivées et des friches de type 1 qui sont inclus dans la zone agricole par rapport aux superficies totales respectives de ces deux catégories.

**Tableau 6 : Terres cultivées et friches de type 1 situées dans la zone agricole**

	<b>Proportion des terres cultivées situées en zone agricole*</b>	<b>Proportion des friches de type 1 situées en zone agricole**</b>
<b>Percé</b>	52 % (888 ha)	11 % (23 ha)
<b>Sainte-Thérèse-de-Gaspé</b>	47 % (175 ha)	32 % (18 ha)
<b>Grande-Rivière</b>	4 % (14 ha)	
<b>Chandler</b>	17 % (24 ha)	
<b>Port-Daniel - Gascons</b>	80 % (614 ha)	37 % (23 ha)
<b>MRC</b>	52 % (1 715 ha)	14 % (64 ha)

\* Correspond à la superficie des terres agricoles situées en zone agricole (y compris les inclusions) par rapport à la superficie totale des terres cultivées. Les valeurs entre parenthèses correspondent à la superficie totale des terres cultivées situées en zone agricole.

\*\* Correspond à la superficie des friches de type 1 situées en zone agricole (y compris les inclusions) par rapport à la superficie totale des friches de type 1. Les valeurs entre parenthèses correspondent à la superficie totale des friches de type 1 situées en zone agricole.

Les données du Tableau 5 mettent en lumière que seulement la moitié des terres à potentiel agricole sont situées en zone agricole. De plus, l'absence de zonage signifie que plusieurs programmes ne peuvent être appliqués à ces terres, et notamment le programme de remboursement des taxes foncières en zone agricole.

## 4 Particularités du contexte de production

### 4.1 Climat

Située à la pointe de la Péninsule gaspésienne et bordée par le Golfe du Saint-Laurent, le climat de la MRC est de type maritime. Il est caractérisé par un réchauffement printanier lent et tardif, un été frais, un automne qui se prolonge et un hiver assez doux<sup>20</sup>.

Le Tableau 7 présente différents indicateurs du climat de la MRC, ainsi que les valeurs correspondantes pour Carleton-sur-Mer.

**Tableau 7 : Indicateurs climatiques pour la MRC (source : agrométéo)**

	MRC du Rocher-Percé	Carleton-sur-Mer
Longueur de la saison sans gel*	101 à 114 jours	115 à 128 jours
Longueur de la saison de croissance* (Tmoy ≥ 5,5°C)	160 à 168 jours	169 à 176 jours
Accumulation de chaleur d'avril à octobre* (degré-jour base 5°C)	1142 à 1296	1294 à 1445
Cumul des précipitations d'avril à octobre*	522-527 mm	486-521 mm

\* Données correspondant à la probabilité de 8 années sur 10, interprétées à partir d'une carte présentant des valeurs interpolées aux 10 km à partir de données climatologiques de la période de 1979 à 2008 provenant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et d'Environnement Canada.

Les données du Tableau 7 permettent d'affirmer que, en comparaison avec la Baie-des-Chaleurs :

- la saison de végétation est plus courte,
- l'accumulation de chaleur est faible,
- les précipitations au courant de la saison de croissance sont plus abondantes.

Les contraintes climatiques varient selon les secteurs de la MRC. Le climat apparaît plus rigoureux dans l'est que dans l'ouest du territoire. L'altitude, l'exposition aux vents et la proximité de la mer sont aussi des facteurs qui influencent le microclimat.

<sup>20</sup> DOUCET, Roger. *La science agricole : climat, sols et productions végétales du Québec*. Édition Berger. Québec, 1994, 700 pages.

Globalement, on peut considérer que le climat comporte des limitations réelles aux productions végétales.

- Pour les productions fourragères, cela peut signifier qu'il est possible qu'une seule coupe de foin puisse être réalisée, plutôt que deux ou plus, tel qu'habituellement recommandé pour la région<sup>21</sup>.
- Pour la production de céréales, il faut s'orienter vers les espèces qui demandent une courte saison de végétation, telle que l'orge, alors que celles qui demandent plus de temps, comme le blé, pourraient ne pas parvenir à maturité. La culture du maïs grain n'est pas envisageable. Le potentiel des céréales d'hiver<sup>22</sup> reste à explorer.
- Pour les productions maraîchères, les variétés de légumes demandant plus de chaleur pourraient ne pas parvenir à maturité, ou ne parvenir à maturité que tard dans la saison. Le recours à des infrastructures permettant d'allonger la saison de croissance (serres, voiles etc.) semble indispensable pour que la production arrive à maturité au moment où le marché les demande.

En ce qui a trait aux productions animales, l'hiver long et aux précipitations abondantes demande une adaptation particulière. La saison d'hivernage où les animaux ne peuvent accéder aux pâturages est longue, ce qui implique une récolte de fourrage importante, ainsi qu'une augmentation des besoins en litière. L'accès à des infrastructures adaptées est également à considérer.

## 4.2 Qualité des sols

L'étude pédologique de la Gaspésie, réalisée en 2005, a permis de caractériser les sols du territoire agricole de la MRC. Un élément qui peut facilement être utilisé est la valeur intrinsèque des séries de sols et, par extension, des champs concernés. Le Tableau 8 présente la répartition des surfaces étudiées selon la valeur intrinsèque des sols qui les constituent, exprimée en pourcentage pour chaque municipalité.

**Tableau 8 : Valeur intrinsèque des sols (source : Étude pédologique de la Gaspésie)**

	Bonne*	Moyennement bonne*	Moyenne*	Moyennement pauvre*	Pauvre*
<b>Percé</b>	45 %	22 %	15 %	1 %	18 %
<b>Sainte-Thérèse-de-Gaspé</b>	53 %	1 %	43 %		3 %
<b>Grande-Rivière</b>	18 %	26 %	52 %		3 %
<b>Chandler</b>	82 %	7 %	11 %		
<b>Port-Daniel - Gascons</b>	27 %	54 %	8 %	2 %	9 %
<b>MRC</b>	40 %	27 %	19 %	1 %	12 %

\*Les pourcentages sont exprimés pour chaque municipalité.

<sup>21</sup> Selon les relevés transmis aux producteurs par la direction régionale du MAPAQ, pour la période 2015-2018, le stade de 250 degrés-jours correspondant au début de la période de récolte des fourrages a été atteint dès le 19 juin pour New-Carlisle, mais seulement une à deux semaines plus tard pour les deux stations météo situées à Percé.

<sup>22</sup> Les céréales d'hiver sont semées à l'automne, en vue d'une récolte au cours de la saison suivante. Elles ont généralement une maturité hâtive par rapport aux céréales de printemps (semées tôt au printemps en vue d'une récolte au cours de la même année) dont l'usage est plus traditionnel.

Les données présentées au Tableau 8 indiquent qu'une majorité de parcelles ont des sols dont la valeur intrinsèque est bonne ou moyennement bonne. Le constat varie légèrement d'une municipalité à l'autre.

Un autre indicateur est celui de l'inventaire des terres du Canada réalisé dans le cadre de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) dans les 1960. Cet inventaire a permis de définir des zones tenant compte des contraintes à la mise en culture des sols. Malgré son âge, il reste encore d'actualité aujourd'hui. Le Tableau 9 présente le résultat du recoupement de l'inventaire des terres agricoles réalisé par la MRC en 2005 avec les zones ARDA. La cartographie correspondante est présentée à l'Annexe B (Cartes B-1, B-2 et B-3).

**Tableau 9 : Répartition des terres cultivées et des friches de type 1 selon les zones ARDA**

Classes de possibilité	2*	3*	5*	7*	o*
Percé	19 %	70 %	6 %	2 %	3 %
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	66 %	21 %	0 %	14 %	0 %
Grande-Rivière	55 %	41 %	4 %	0 %	0 %
Chandler	87 %	0 %	13 %	0 %	0 %
Port-Daniel - Gascons	90 %	8 %	0 %	2 %	0 %
MRC	47 %	44 %	4 %	3 %	1 %

\*Les pourcentages sont exprimés pour chaque municipalité. Afin de faciliter l'extraction et la présentation des données, seule la première classe a été retenue lorsque plusieurs classes s'appliquaient à une même parcelle.

**Légende :**

- Classe 2 – Sols présentant des limitations modérées qui restreignent la gamme des cultures ou qui exigent l'application de pratiques de conservation ordinaires.
- Classe 3 – Sols présentant des limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou qui exigent des pratiques de conservation spéciales.
- Classe 5 – Sols présentant de très sérieuses limitations qui les restreignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant faire l'objet de pratiques améliorantes.
- Classe 7 – Sols impropres à la culture et au pâturage permanent.
- Classe o – Sols organiques.

Les informations présentées au Tableau 9 montrent que la grande majorité des terres à potentiel agricole<sup>23</sup> appartiennent aux classes 2 et 3. Les sols qui les constituent permettent donc d'envisager différentes cultures. Les principales limitations associées aux terres concernent la fertilité, l'excès d'eau ou la topographie<sup>24</sup>.

<sup>23</sup> Terres actuellement cultivées et terres en friche de type 1.

<sup>24</sup> La fréquence de ces problématiques peut être évaluée visiblement en consultant les cartes B-1, B-2 et B-3.

Ainsi, les informations disponibles convergent pour affirmer que la qualité des terres à potentiel agricole de la MRC est correcte à bonne et ne constitue pas un facteur limitant. Des travaux adéquats de drainage et de fertilisation devraient permettre d'optimiser leur potentiel. Il faut toutefois souligner que de nombreuses parcelles utilisées pour la récolte de foin ne font l'objet que d'un entretien limité, voire nul. Ainsi, même si la qualité des sols est intéressante, leur fertilité se dégrade.

### **4.3 Disponibilité de matières résiduelles fertilisantes**

Plusieurs secteurs d'activité présents sur le territoire de la MRC génèrent des matières organiques résiduelles qui représentent une réelle opportunité pour l'agriculture en raison de leur pouvoir fertilisant. C'est notamment le cas des usines de transformation des produits marins dont les déchets (notamment des carapaces de crabe et de homard) ont des compositions chimiques particulièrement intéressantes pour améliorer la productivité des terres agricoles. Étant donné les volumes générés, ces matières résiduelles peuvent être considérées comme une réelle ressource. D'autres types de matières organiques résiduelles peuvent aussi être valorisées en agriculture, comme les boues de fosses septiques et les boues de station d'épuration, ainsi que les déchets domestiques compostés.

La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (RITMRG) est en charge de la gestion des matières organiques résiduelles. Son objectif est de trouver des solutions alternatives à l'enfouissement. Dans cette perspective, une partie de ces matières organiques sont compostées aux installations situées à Chandler (plateforme de compostage). Les composts produits sont utilisables en agriculture. Par ailleurs, une partie des résidus provenant de la transformation des produits marins fait déjà l'objet d'une valorisation par l'incorporation directe au champ. Ces approches sont doublement gagnantes puisqu'elles permettent la valorisation d'un déchet tout en améliorant la productivité agricole.

### **4.4 Potentiel acéricole**

L'acériculture, qui correspond à l'exploitation de l'érable pour la production de sirop, est une activité agricole qui a la particularité de se pratiquer en milieu forestier. Les érablières sont des peuplements naturels marqués par la présence d'érables. Elles sont protégées par la LPTAQ et sont identifiées sur des cartes officielles. L'analyse réalisée en 2018 par la MRC <sup>[b]</sup> montre que la LPTAQ répertorie 9 386 ha d'érablières sur le territoire de la MRC. Une partie importante de ces superficies se trouve en territoire public. En se basant sur les peuplements naturels existant, le territoire de la MRC possède donc un réel potentiel de production acéricole.

La mise en exploitation d'une érablière sur le territoire public nécessite un bail délivré par le MFFP. Selon les informations disponibles en 2016, le MFFP avait identifié 2 513 ha de territoire public sur lesquels des baux acéricoles pourraient être consentis<sup>25</sup>. Parmi ceux-ci, 480 ha étaient déjà en location, laissant ainsi plus de 2 000 ha de territoire publics susceptibles d'accueillir de nouvelles érablières, soit un potentiel d'environ 300 000 entailles<sup>26</sup>.

Le principal enjeu identifié pour le développement de l'acériculture dans la MRC est la mise en marché. En effet, tout le sirop d'érable vendu par une entreprise acéricole doit se faire dans le respect des contingents alloués par la FPAQ, à l'exception de la vente directe au consommateur en contenants de moins de 5 L qui peut se faire librement<sup>27</sup>. La possibilité d'obtenir un contingent dépend des politiques de la FPAQ qui gère l'émission des nouveaux contingents et les règles pour les attribuer.

---

<sup>25</sup> Les critères utilisés par le MFFP pour considérer qu'une érablière présente un potentiel d'exploitation sont plus sévères que ceux de la LPTAQ. Seulement une partie des érablières identifiées par la LPTAQ situées en territoire public est donc retenue comme ayant un potentiel acéricole selon le MFFP. Voir l'étude de la MRC [b] pour davantage de détails.

<sup>26</sup> Selon les informations du MFFP, un peuplement forestier ayant un potentiel acéricole présente un minimum de 150 entailles par hectare.

<sup>27</sup> L'utilisation du sirop d'érable dans une cabane à sucre offrant des repas est également permise sans nécessiter de contingent si la même entreprise assure la production du sirop et l'exploitation du restaurant.

#### **4.5 Accès aux services et aux marchés**

La diminution du nombre d'entreprises agricoles depuis la fin du XXe siècle s'est accompagnée d'une diminution des services offerts aux producteurs. En ce qui a trait à la machinerie, il n'y a ni concessionnaire, ni garage spécialisé en mécanique agricole sur le territoire. Les semences et autres intrants doivent aussi être importés. Ces services sont disponibles dans la Baie-des-Chaleurs, mais y accéder demande du temps ou de l'argent pour payer les transports. Dans un contexte de saison agricole courte, il peut s'agir d'un réel enjeu qui demande aux producteurs un surcroît de flexibilité et de débrouillardise.

Bien que les services de conseil et d'accompagnement soient offerts partout en région, le petit nombre de producteurs tend à réduire les occasions de visite des conseillers, et en conséquence leur connaissance fine du milieu. Ainsi, les conditions prévalant dans la Baie-des-Chaleurs (climat notamment) sont souvent prises en référence alors que celles du territoire de la MRC peuvent en différer sensiblement. De plus, conséquence du petit nombre de producteurs, les activités permettant l'échange d'expertise (journée de démonstration) sont aussi moins nombreuses.

En ce qui a trait à l'accès aux marchés, les producteurs de la MRC se heurtent aussi à différents défis. Les productions dont la commercialisation est centralisée (veau d'embouche, sirop d'érable vendu en vrac) doivent être transportée sur de longues distances. Dans le cas du veau d'embouche, le système de transport collectif<sup>28</sup> assure aux producteurs de la MRC un coût de transport équivalent à celui de tout autre producteur de la région. Les animaux passent toutefois plus de temps dans le transport, ce qui peut se traduire par une légère dépréciation lors de la vente. Pour le sirop d'érable vendu en vrac ou pour d'autres productions destinées à l'exportation, l'expédition de la production représente un coût à la charge des producteurs.

Le développement du marché local peut représenter une opportunité intéressante. La faible densité de population et les habitudes de consommation peuvent toutefois représenter certains défis. En ce qui a trait aux productions animales, l'enjeu est l'accès aux services d'abattage et de boucherie. L'abattoir de Luceville<sup>29</sup> est le plus proche de la MRC. Il accepte notamment les bovins, porcins, ovins et caprins. Le service n'est toutefois pas offert pour les volailles et les lapins. Le service de transport des animaux vers l'abattoir de Luceville est offert par la Corporation de transport des animaux de la Gaspésie à un prix compétitif. À l'heure actuelle, il n'existe pas de structure collective pour la mise en marché des produits locaux sur le territoire. Les expériences de marché public menées à Percé n'ont pas été pérennisées.

---

<sup>28</sup> Le transport des animaux est géré par la Corporation de transport des animaux de la Gaspésie. Les informations sont disponibles auprès de la Fédération régionale de l'UPA Gaspésie-Les Îles.

<sup>29</sup> L'abattoir de Luceville est situé à Ste-Luce.

## 5. Synthèse, enjeux et orientations

### 5.1 Une agriculture en transition

Le portrait de la production agricole de la MRC est en évolution.

L'élevage de bovins de boucherie, qui constituait une activité traditionnellement dominante, est en régression. Le nombre d'entreprises dans ce domaine est en diminution, tout comme le cheptel total. La faible rentabilité de l'élevage de veaux d'embouche et l'importance des capitaux nécessaires au démarrage laissent présager qu'il sera difficile d'attirer de la relève. Pourtant, les superficies en herbage sont nombreuses et offrent de bons potentiels. La consolidation des entreprises existantes et l'exploration de modes alternatifs d'installation et de valorisation des produits de l'élevage, de bovins ou d'autres espèces, sont à considérer.

En contrepartie, d'autres productions prennent de l'importance. C'est notamment le cas de l'acériculture qui domine le portrait économique. De récents investissements stimulent ce secteur qui devrait prendre de l'importance. C'est aussi le cas de plusieurs petites entreprises qui œuvrent dans des domaines variés (fruits, petits fruits, horticulture) et qui valorisent généralement leurs productions sur un marché local ou dans la transformation. Elles témoignent d'une vitalité agricole qu'il faut encourager.

En termes de territoire agricole, les superficies sont importantes mais fractionnées en de nombreuses petites parcelles qui appartiennent à autant de propriétaires, la plupart sans lien avec l'agriculture. La majorité de ces parcelles sont utilisées pour une simple cueillette de foin, sans travaux d'entretien, qui tend à dégrader leur fertilité malgré des qualités agronomiques intrinsèques intéressantes. Le paysage évolue lui aussi et tend à perdre son image champêtre au profit de celle de l'abandon et du retour de la nature sauvage.

### 5.2 Enjeux pour la collectivité et pour les producteurs

À l'échelle du territoire et de la collectivité, les enjeux sont essentiellement de maintenir et de développer une agriculture qui réponde aux besoins de la population :

- Accéder à des produits locaux de qualité,
- Maintenir un cadre de vie dynamique et agréable,
- Maintenir un potentiel de production pour le futur.

Pour les producteurs, le principal enjeu est celui de la rentabilité. En effet, c'est généralement la rentabilité qui justifie que les producteurs investissent pour pérenniser leur exploitation et qu'ils cherchent à en améliorer l'efficacité. Pour la relève, la perspective d'une rentabilité est habituellement une condition au démarrage d'une activité agricole. Sans perspective de rentabilité, le potentiel entrepreneurial demeurera vraisemblablement réduit, qu'il s'agisse de reprise d'entreprises existantes ou de création de nouvelles entreprises.

Ainsi, contrairement à d'autres régions où l'enjeu de cohabitation entre l'agriculture et les autres activités humaines ou l'environnement est central, le défi auquel est confronté l'agriculture dans la MRC est tout simplement sa survie. La question n'est pas de savoir comment encadrer l'agriculture, mais plutôt de savoir comment faire en sorte qu'elle se développe en tenant compte des contraintes du milieu et des opportunités qui se présentent.

### **5.3 Vers des fermes adaptées au territoire**

Étant donné les défis qui pèsent sur la production (climat limitant, parcelles de petites dimensions, éloignement des marchés centralisés), il semble illusoire de miser sur le développement de la production de masse orientée vers l'exportation. La mise en place d'entreprises spécialisées dans la culture des céréales, des pommes de terre ou d'autres fruits ou légumes traditionnels cultivés à grande échelle en vue d'une vente à l'extérieur de la MRC n'est pas impossible, mais apparaît difficile, voire risqué<sup>30</sup>. Le nombre d'entreprises qui pourraient espérer prospérer dans ces domaines serait assurément réduit. Il en va de même pour des projets de grande envergure dans le domaine de l'élevage. En ce qui concerne la production de veaux d'embouche, l'accompagnement des producteurs en place devrait, bien sûr, être maintenu afin de les aider à améliorer leur efficacité et de freiner la régression de ce secteur. Dans cette perspective, la possibilité d'accéder aux matières résiduelles fertilisante que doit gérer la MRC pour améliorer la productivité des prairies fourragères représente une réelle opportunité. L'acériculture fait toutefois exception car elle ne se heurte pas aux mêmes défis et que la consommation de sirop d'érable à l'échelle mondiale est en croissance constante.

La demande croissante pour des produits locaux frais ou transformés et la volonté de plus en plus affichée de mieux connaître les producteurs derrière les produits jouent en la faveur de la mise en place d'entreprises agricoles exploitant des marchés de créneaux. Parmi ceux-ci, l'approvisionnement du marché local se place en première position. Ce marché local ne se limite pas aux consommateurs individuels. Il devrait inclure le secteur de la restauration et, dans la mesure du possible, le secteur institutionnel. De plus, outre les productions alimentaires, la disponibilité des surfaces en herbe permet le développement d'entreprises spécialisées dans la production de foin, notamment à destination des propriétaires de chevaux. D'autres créneaux sont aussi à développer, incluant l'exportation de produits spécifiques. L'image positive des produits gaspésiens, perçus comme étant « frais et naturels », est assurément un atout. La taille des entreprises importe peu pour assurer ces productions. Mieux vaut une petite entreprise artisanale rentable qu'une plus grosse qui peine à couvrir ses frais. Le contexte local (petites parcelles, courte saison de production qui demande une bonne maîtrise technique) laisse penser que de petites structures qui maîtrisent l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la commercialisation, auront davantage de chances de succès<sup>31</sup>.

Enfin, vu le petit nombre d'entreprise en opération et l'engouement actuel pour la production locale, il semble pertinent d'accompagner l'essor des fermettes non commerciales destinées à l'autoconsommation. D'une part, cette production domestique contribue au rapprochement entre le territoire et la consommation. D'autre part, elle nécessite des services qui se rapprochent de ceux dont ont besoins les entreprises agricoles, ce qui tend à créer une masse critique pour que ces services soient offerts. Enfin, ces fermettes peuvent représenter autant de tremplins pour le démarrage de nouvelles entreprises agricoles après quelques années de pratique en amateur<sup>32</sup>.

Ainsi, la vision pour le développement du territoire agricole de la MRC s'énonce :

« Le territoire agricole de la MRC du Rocher-Percé est occupé par une diversité de fermes dynamiques et adaptées aux conditions du milieu. Elles valorisent les ressources locales à travers une variété de produits de qualité, reconnus et utilisés localement et à l'extérieur du territoire, et contribuent à renforcer l'autonomie alimentaire du milieu. »

---

<sup>30</sup> Des essais de production maraichères (crucifères, radicchio) ont été réalisés en ce sens mais n'ont pas rencontré de succès.

<sup>31</sup> Voir différents exemples inspirants dans l'étude de Gaspésie Gourmande (2019) : L'agriculture autrement ? Pourquoi pas !

<sup>32</sup> Il faut toutefois souligner que seules les entreprises ayant un chiffre d'affaire d'au moins 5 000 \$ peuvent bénéficier des programmes d'aide du MAPAQ et de la FADQ.

## 5.4 Axes d'intervention

La mise en œuvre de cette vision s'appuie en premier lieu sur des entrepreneurs, professionnels ou amateurs, animés par la passion de la production et du territoire. Ils doivent trouver dans le milieu les appuis nécessaires. Les axes d'intervention présentés dans ce plan s'adressent principalement aux intervenants qui accompagneront directement ou indirectement ces entrepreneurs.

Par ailleurs, le soutien aux producteurs agricoles est déjà très structuré, notamment aux échelles provinciale et régionale avec différentes mesures offertes dans le cadre des programmes du MAPAQ et de la Financière agricole du Québec (FADQ). Ces mesures se traduisent en différentes aides financières destinées directement ou indirectement aux producteurs et couvrant des interventions et des investissements allant du service-conseil à l'achat d'équipement. À l'échelle régionale, la planification stratégique du secteur agroalimentaire 2017-2022 offre une vision et des axes de travail adaptés aux réalités régionales et susceptibles de bénéficier directement au territoire agricole de la MRC. Ces moyens ne sont pas systématiquement repris dans ce Plan. L'emphase est plutôt mise sur certains axes d'intervention qui semblent pouvoir servir de leviers pour l'atteinte de la vision énoncée.

Les axes d'intervention identifiés sont les suivants :

- Valorisation de l'agriculture. Cet axe d'intervention vise la reconnaissance de l'importance actuelle et du potentiel de développement de l'agriculture sur le territoire de la MRC par les organisations du milieu et la population. Il devrait permettre le rapprochement entre les acteurs de première ligne (les producteurs) et les organisations de support. Il devrait aussi permettre de renforcer la concertation entre les organisations. Il s'agit d'un pré requis à la mise en œuvre du Plan.
- Accompagnement accru des producteurs en place. Les entreprises agricoles en activité font vivre le territoire agricole. Elles se heurtent toutefois à des défis que certains moyens existants pourraient aider à relever. S'assurer qu'elles connaissent les programmes d'aides dont elles pourraient bénéficier et faire en sorte que ces programmes soient adaptés à la réalité de la MRC devrait aider à augmenter leur efficacité. Étant donné le petit nombre d'entreprises en place, un accompagnement personnalisé semble possible et souhaitable.
- Encouragement de la relève. Le démarrage de nouvelles fermes est vital pour la pérennité de l'activité agricole et justifie la mise en place de mesures fortes pour appuyer les nouveaux producteurs.
- Développement du marché local. La tendance pour les produits locaux et les circuits courts est de plus en plus marquée et peut représenter une réelle opportunité pour les producteurs actuels ou à venir de la MRC.
- Engagement des propriétaires de terre. Plus de la moitié des terres à potentiel agricole de la MRC appartiennent à des propriétaires qui ne les mettent pas eux-mêmes en valeur. Les ententes entre agriculteurs-locataires et propriétaires sont la plupart du temps verbale et sans portée légale. Cette situation est susceptible de freiner les investissements agricoles d'amélioration de la productivité. Le remboursement des taxes foncières en échange de la signature d'un bail est une approche intéressante mais seulement la moitié des terres cultivées sont situées en zone agricole et pourraient faire l'objet de la mesure du MAPAQ. Cet axe d'intervention vise à développer de nouvelles approches qui encourageront les propriétaires à s'engager dans des ententes à long terme avec les producteurs.
- Optimisation de l'usage des matières résiduelles fertilisantes (résidus de produits marins et autres) pour l'amélioration de la fertilité des sols. Les sols agricoles de la MRC sont reconnus comme étant généralement carencés (notamment en phosphore) et acides. L'industrie des produits marins génère des quantités importantes de résidus susceptibles de contrebalancer ces carences. Des actions de valorisation sont déjà réalisées, mais pourraient être optimisées afin d'optimiser l'efficacité agronomique tout en augmentant l'acceptabilité sociale. Il en va de même pour d'autres types de matières organiques résiduelles qui ont aussi un pouvoir fertilisant.
- Déploiement de la production locale sous toutes ses formes. L'agriculture professionnelle et le jardinier amateur ont en commun d'utiliser le territoire pour produire des denrées alimentaires. Plutôt que de séparer artificiellement ces acteurs, il semble intéressant de les placer dans un continuum. Dans cette perspective, l'accompagnement des initiatives communautaires et amateurs trouve une place légitime. De nouvelles vocations ont d'ailleurs de grandes chances d'y naître.

## 6. Plan d'action pour le développement du territoire agricole

Les actions retenues dans ce premier plan d'action sont établies dans une perspective de trois ans, soit pour les années 2021, 2022 et 2023. Il est souhaitable qu'elles soient révisées périodiquement.

Bien que ce plan soit celui de la MRC, la MRC ne réalisera pas elle-même toutes les actions identifiées, notamment car d'autres organisations possèdent l'expertise adéquate et ont pour mandat de le faire. Ainsi, pour chaque action, des partenaires sont pressentis pour la mise en œuvre. Ceux dont le nom est souligné seront sollicités pour jouer le rôle de leader des actions correspondantes.

### 6.1 Valorisation de l'agriculture

Axe d'intervention	Valorisation de l'agriculture
Objectif	Assurer la reconnaissance de l'importance actuelle et du potentiel de développement de l'agriculture sur le territoire de la MRC par les organisations du milieu et la population
Commentaires	Il s'agit d'un pré-requis à la réalisation de ce Plan.
Indicateur de succès	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Leaders des organisations de développement de la MRC porteurs d'un discours positif à l'endroit de l'agriculture</li> <li>- Dialogue de qualité entre les acteurs de première ligne du secteur agricole (les producteurs) et les partenaires institutionnels de la MRC</li> <li>- Concertation accrue entre la MRC et les organisations régionales œuvrant au développement de l'agriculture</li> </ul>
<b>Action à entreprendre 1</b>	<b>Rencontre bisannuelle des partenaires du développement du territoire agricole de la MRC</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 1	<u>MRC</u> , MAPAQ, UPA, Gaspésie Gourmande, municipalités, SADC et autres partenaires invités
Commentaires concernant l'action 1	<p>Rencontre permettant de valider l'avancement du Plan, de partager les enjeux et de maintenir un bon niveau de collaboration</p> <p>Des producteurs agricoles et des citoyens faisant preuve de leadership devraient participer à cette rencontre en tant que partenaires invités.</p>
Échéance de l'action 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une première rencontre en 2021</li> <li>- Prévoir une rencontre tous les deux ans</li> </ul>
<b>Action à entreprendre 2</b>	<b>Promotion de l'agriculture locale auprès des citoyens</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 2	<u>MRC</u> , municipalités, autres partenaires ayant une visibilité auprès des citoyens de la MRC
Commentaires concernant l'action 2	Utilisation des médias sociaux de la MRC, des municipalités et d'autres organisations ayant une portée locale (comité des nouveaux arrivants par exemple).
Échéance de l'action 2	En continu

## 6.2 Accompagnement accru des producteurs en place

Axe d'intervention	Accompagnement accru des producteurs en place
Objectif	Aider les producteurs agricoles en place à maintenir leurs activités et à gagner en efficacité par l'utilisation des mesures disponibles et leur adaptation
Commentaires	L'accompagnement des producteurs en place devrait inclure les questions de relève et de transfert.
Indicateur de succès	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien ou augmentation de l'activité des producteurs en place</li> <li>- Sollicitation des différents programmes</li> </ul>
<b>Action à entreprendre 1</b>	<b>Activité annuelle de présentation de l'offre de service des organismes œuvrant en agriculture auprès des producteurs en place et des aspirant producteurs</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 1	<u>UPA</u> , MAPAQ et partenaires
Commentaires concernant l'action 1	Programmes de soutien technique et financier offerts par les organisations Outils accessibles aux producteurs (CUMA des Rameaux, cuisines de l'ÉPAQ,...)
Échéance de l'action 1	Première édition à l'automne 2021, reconduction annuelle
<b>Action à entreprendre 2</b>	<b>Rencontre systématique de tous les producteurs afin de connaître leur situation actuelle et leurs besoins et de les informer sur les possibilités d'aide. Les accompagner dans leurs démarches.</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 2	<u>UPA</u> et Syndicat local
Commentaires concernant l'action 2	Le choix de l'UPA s'explique par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à la liste des producteurs (confidentielle)</li> <li>- Rôle de proximité avec les producteurs</li> <li>- Action à jumeler avec les démarches de ARTERRE Gaspésie, notamment dans les situations où un transfert est envisagé</li> </ul>
Échéance de l'action 2	2021, reconduction annuelle

<b>Action à entreprendre 3</b>	<b>Identifier les leviers nécessaires pour le développement du territoire</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 3	<u>Comité de suivi</u>
Commentaires concernant l'action 3	<p>Il s'agirait d'identifier des éléments stratégiques pour les producteurs qui ne sont pas couverts par les programmes existants, ou des critères d'admissibilité aux programmes existants difficiles à remplir.</p> <p>La réflexion sera nourrie par le bilan de l'action 2.</p> <p>À priori, seuls les programmes régionaux du MAPAQ pourraient être concernés, les normes des programmes provinciaux étant difficilement négociables. Un maillage avec un fonds dédié de la MRC pourrait être envisagé pour bonifier les aides ou combler certaines lacunes.</p> <p>Parmi les éléments de réflexion:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inclure les infrastructures pour l'adaptation aux contraintes climatiques</li> <li>- Tous les programmes devraient être accessibles aux producteurs individuels (la formation de regroupements de producteurs est difficile à mettre en œuvre dans le contexte de la MRC)</li> </ul> <p>Réduction de la mise de fonds (dans le cas d'une entreprise à temps partiel générant un faible chiffre d'affaire, une mise de fonds de 60 % peut représenter un investissement trop important)</p>
Échéance de l'action 3	Hiver 2022, reconduction annuelle

### 6.3 Encouragement de la relève

Axe d'intervention	Encouragement de la relève
Objectif	Maximiser les chances de succès du démarrage des nouvelles entreprises
Commentaires	
Indicateur de succès	Installation de nouvelles entreprises agricoles
<b>Action à entreprendre 1</b>	<b>Activité annuelle de présentation de l'offre de service des organismes œuvrant en agriculture auprès des producteurs en place et des aspirant producteurs</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 1	<u>UPA</u> , MAPAQ et partenaires
Commentaires concernant l'action 1	Programmes de soutien technique et financier offerts par les organisations Outils accessibles aux producteurs (CUMA des Rameaux, cuisines de l'ÉPAQ, etc.)
Échéance de l'action 1	Première édition en 2021, reconduction annuelle
<b>Action à entreprendre 2</b>	<b>Entreprendre les démarches pour mettre en place un Soutien au travailleur autonome exceptionnel, dédié aux entreprises agricoles, d'une durée de trois ans</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 2	<u>MRC</u>
Commentaires concernant l'action 2	S'assurer d'une admissibilité inclusive du programme à condition que les perspectives de rentabilité soient étayées <sup>33</sup> . Accepter une certaine prise de risques pour des projets non habituels dans la MRC. (Le « coût » de cette prise de risque reste faible face à l'enjeu de l'installation de nouveaux producteurs.)
Échéance de l'action 2	Automne 2021
<b>Action à entreprendre 3</b>	<b>Mettre en place un projet pilote pour assurer un suivi constant et personnalisé aux nouvelles entreprises</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 3	<u>UPA</u> , MAPAQ, MRC
Commentaires concernant l'action 3	Les nouvelles entreprises devraient pouvoir bénéficier d'un conseiller - facilitateur qui suivrait leur dossier dans son ensemble et les appuierait dans leurs démarches auprès des autres organisations
Échéance de l'action 3	Automne 2021

<sup>33</sup> Par le passé, des projets de maraîchage diversifié visant la commercialisation en circuits courts et demandant peu d'investissement ont malheureusement été refusés, probablement car les gestionnaires du programme de Soutien au travail autonome y voyaient des projets de trop petite envergure pour être rentables.

## 6.4 Développement du marché local

Axe d'intervention	Développement du marché local
Objectif	Augmenter la consommation locale des produits locaux
Commentaires	Le marché local est constitué de particuliers, de restaurants et d'institutions qui devraient faire l'objet d'approches spécifiques
Indicateur de succès	Développement de la vente locale des produits
<b>Action à entreprendre 1</b>	<b>Appuyer la mise en place d'un projet d'approvisionnement local dans une école ou un CPE de la MRC (créer une première « success story » inspirante)</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 1	<u>Gaspésie Gourmande</u> , MRC et organisme partenaire
Commentaires concernant l'action 1	Le programme Écollation <sup>34</sup> vise à fournir des collations aux enfants des écoles. Un projet est en cours dans des écoles situées à Chandler et Grande-Rivière. Il est géré par PSE. Une partie de ces collations (fruits, légumes, etc.) pourrait être fournie par des producteurs locaux.
Échéance de l'action 1	Hiver 2022 pour une mise en œuvre de l'approvisionnement dans le courant de l'année 2022
<b>Action à entreprendre 2</b>	<b>Organiser une rencontre entre les restaurateurs, les épiciers et les producteurs de la MRC intéressés à créer des partenariats sur des produits locaux</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 2	<u>Gaspésie Gourmande</u> et MRC
Commentaires concernant l'action 2	Cette rencontre suppose une enquête préalable sur les intérêts des différents acteurs. Penser notamment aux opportunités que représentent l'industrie touristique et les brasseries.
Échéance de l'action 2	Hiver 2022
<b>Action à entreprendre 3</b>	<b>Évaluer l'opportunité de mettre en place un marché public, réel ou virtuel, ou d'appuyer d'autres formes de rapprochement entre les producteurs et les consommateurs</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 3	<u>Gaspésie Gourmande</u> , MRC et autres organismes collaborateurs
Commentaires concernant l'action 3	Évaluer les démarches entreprises par le collectif régional « nourrir notre monde » <sup>35</sup> Évaluer la portée des « groupes d'achat » expérimentés par PSE Il est possible que des démarches privées (comme Baie-des-Saveurs) soient plus adaptées qu'une structure publique
Échéance de l'action 3	Automne 2022

<sup>34</sup> L'information est disponible à l'adresse : <https://ecollation.gardescolaire.com/>

<sup>35</sup> Dans la MRC, le porteur de la démarche est PSE.

## 6.5 Engagement des propriétaires de terre

Axe d'intervention	Engagement des propriétaires de terre
Objectif	Sécuriser les ententes entre producteurs et propriétaires.
Commentaires	Seulement la moitié des terres cultivées sont situées en zone agricole et pourraient faire l'objet de la mesure de remboursement des taxes foncières du MAPAQ. L'inclusion des terres au zonage agricole comporte des contraintes qui n'incitent pas les propriétaires à faire cette démarche. Des approches alternatives devraient être évaluées.
Indicateur de succès	
<b>Action à entreprendre 1</b>	<b>Évaluer la possibilité de compenser le montant des taxes foncières pour les propriétaires dont les terres ne sont pas en zone agricole à condition qu'une entente écrite à moyen ou long terme soit signée</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 1	MRC, <u>municipalités</u> , MAPAQ, UPA
Commentaires concernant l'action 1	Une entente signée n'a pas forcément à être notariée, mais peut avoir une valeur légale, si elle est signée devant un témoin par exemple.
Échéance de l'action 1	Automne 2022
<b>Action à entreprendre 2</b>	<b>Poursuivre le projet d'agroforesterie et l'étendre éventuellement</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 2	<u>MRC</u>
Commentaires concernant l'action 2	Le projet d'agroforesterie consiste à appuyer techniquement et financièrement les propriétaires de terres agricoles qui souhaitent mettre en place un projet d'agroforesterie à condition qu'ils s'engagent à maintenir une activité agricole sur leur terre
Échéance de l'action 2	2021 et années suivantes
<b>Action à entreprendre 3</b>	<b>Promotion auprès des propriétaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'intérêt des ententes</li> <li>- des possibilités de remboursement de taxe</li> <li>- de l'ARTERRE</li> </ul>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 3	<u>MRC</u> , municipalités, autres partenaires ayant une visibilité auprès des citoyens de la MRC
Commentaires concernant l'action 3	Lien avec 6.1.2 Utilisation des médias sociaux de la MRC, des municipalités et d'autres organisations ayant une portée locale (comité des nouveaux arrivants par exemple).
Échéance de l'action 3	En continu

## 6.6 Optimisation de l'usage des matières résiduelles fertilisantes

Axe d'intervention	Optimisation de l'usage des matières résiduelles fertilisantes pour l'amélioration de la fertilité des sols
Objectif	Améliorer la productivité des sols
Commentaires	<p>Les matières résiduelles fertilisantes correspondent notamment aux résidus provenant des usines de transformation des produits marins, ainsi qu'aux déchets organiques domestiques, aux boues de fosses septiques et aux boues de station d'épuration.</p> <p>La valorisation agricole représente le double intérêt de détourner ces matières de l'enfouissement tout en améliorant la productivité agricole.</p> <p>Une attention particulière doit être portée à l'acceptabilité sociale de l'usage des matières résiduelles fertilisantes.</p> <p>Les mesures visant le drainage et le chaulage des sols sont plutôt incluses dans l'axe 6.2 Accompagnement accru des producteurs en place</p>
Indicateur de succès	Satisfaction des différents acteurs concernés (producteurs, entreprises de transformation, citoyens)
Action à entreprendre 1	<b>Analyser les pratiques et le potentiel de valorisation des matières résiduelles fertilisantes et identifier des solutions techniques pour les améliorer</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 1	MRC, <u>RITMRG</u> , MAPAQ, municipalités
Commentaires concernant l'action 1	<p>Les points d'analyse et les pistes d'amélioration sont de nature diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des parcelles (incluant éventuellement les projets et les types de propriétaires à privilégier)</li> <li>- Procédures d'épandage au champ (contrôle des doses, enfouissement, propreté des résidus)</li> <li>- Valorisation du compost</li> <li>- Importance de l'acceptabilité</li> </ul>
Échéance de l'action 1	Automne 2021
Action à entreprendre 2	<b>Assurer une communication efficace pour améliorer l'acceptabilité sociale de l'utilisation des résidus de produits marins</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 2	<u>MRC</u> , municipalités, RITMRG et autres partenaires ayant une visibilité auprès des citoyens de la MRC
Commentaires concernant l'action 2	<p>Lien avec 6.1.2</p> <p>Utilisation des médias sociaux de la MRC, des municipalités et d'autres organisations ayant une portée locale (comité des nouveaux arrivants par exemple).</p>
Échéance de l'action 2	En continu

## 6.7 Déploiement de la production locale sous toutes ses formes

Axe d'intervention	Déploiement de la production locale sous toutes ses formes
Objectif	Favoriser l'occupation dynamique du territoire agricole Créer un continuum allant du jardinier amateur à l'agriculteur professionnel
Commentaires	Vision d'un territoire nourricier
Indicateur de succès	
<b>Action à entreprendre 1</b>	<b>Évaluer les possibilités d'intervention de la MRC et de ses partenaires à l'endroit des initiatives communautaires</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 1	<u>MRC</u> et organismes partenaires communautaires
Commentaires concernant l'action 1	S'inspirer de ce qui se fait dans la MRC et dans les MRC voisines Évaluer les démarches entreprises par le collectif régional « nourrir notre monde » dont le porteur dans la MRC est PSE
Échéance de l'action 1	Automne 2021
<b>Action à entreprendre 2</b>	<b>Accompagnement des initiatives communautaires</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 2	<u>MRC</u> , municipalités et autres organismes collaborateurs
Commentaires concernant l'action 2	Voir les activités de PSE en lien avec la production alimentaire (jardins communautaires notamment). Voir les initiatives de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ce printemps 2020. Le défi est de structurer un accompagnement vis-à-vis d'un groupe informel (« les initiatives communautaires »). Importance de bien réaliser l'action 1.
Échéance de l'action 2	En continu
<b>Action à entreprendre 3</b>	<b>Appuyer les démarches visant la mise en place de l'École d'agriculture innovante de Val d'Espoir</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 3	<u>MRC</u> et organisations partenaires
Commentaires concernant l'action 3	La Ville de Percé a fait réaliser une étude de faisabilité concernant la mise en place d'une École d'agriculture innovante à Val d'Espoir. À la lumière des résultats favorables, elle souhaite aller de l'avant pour la mise en oeuvre du projet. LA MRC et ses partenaires appuieront donc la Ville de Percé (ou l'organisme porteur qui prendra le relais) pour donner toutes les chances de succès à ce projet.
Échéance de l'action 3	En continu

## 6.8 Mise en œuvre du plan d'action

Axes d'intervention	Tous
Objectif	Mettre en œuvre le plan d'action en s'assurant notamment de la collaboration des organisations partenaires
Commentaires	
Indicateur de succès	Réalisation des actions et atteintes des objectifs
<b>Action à entreprendre 1</b>	<b>Mettre en place un comité de suivi</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 1	<u>MRC</u>
Commentaires concernant l'action 1	<p>Le comité de suivi accompagnera la MRC pour la mise en œuvre du Plan. Il devrait être composé de représentants du milieu (producteurs agricoles et citoyens) ainsi que de représentants des principales organisations partenaires (MAPAQ, UPA, Gaspésie Gourmande).</p> <p>Les rencontres permettront de valider l'avancement du Plan, de partager les enjeux, de se répartir les tâches et de maintenir un bon niveau de collaboration.</p> <p>L'existence du comité de suivi est une condition pour bénéficier du programme SPAAG offert par le MAPAQ.</p>
Échéance de l'action 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation et première rencontre du comité durant l'hiver 2021</li> <li>- Deux rencontres par an ou davantage si nécessaire</li> </ul>
<b>Action à entreprendre 2</b>	<b>Identifier et interpeller les partenaires pour la réalisation des actions</b>
Partenaires pressentis à la mise en œuvre de l'action 2	<u>MRC</u> , comité de suivi
Commentaires concernant l'action 2	-
Échéance de l'action 2	En continu

## Conclusion

Le travail réalisé démontre qu'il y a un avenir pour une agriculture aux couleurs de la MRC du Rocher-Percé. S'il ne faut pas s'attendre à ce qu'elle devienne un moteur économique majeur, elle a le potentiel de créer quelques emplois durables et, surtout, de contribuer directement à l'attractivité du milieu à travers une offre de produits locaux et une campagne dynamique aux paysages bien vivants.

Les caractéristiques du territoire et la dynamique agricole actuelle suggèrent qu'il faut miser sur une agriculture diversifiée, qu'il s'agisse des productions ou des modèles d'entreprises. Cette vision élargie laisse aussi la place à des initiatives communautaires ou d'économie sociale. Toutes ces formes d'agriculture ont pour dénominateur commun la mise en valeur du territoire agricole.

La première étape est assurément que les dirigeants des instances publiques reconnaissent ce potentiel, ce qui aura comme double conséquence d'offrir un message encourageant et de faciliter la mise en place des autres mesures.

Les organisations partenaires qui œuvrent au développement de l'agriculture offrent des mesures pertinentes qu'il s'agit de compléter par des actions spécifiques au territoire de la MRC. La mise en place de mesures exceptionnelles pour le déploiement de l'agriculture ne représente pas un investissement excessif car peu d'entreprises seront concernées. La MRC a déjà démontré sa capacité d'innovation dans l'activité agricole en supportant le projet de Laboratoire rural *agroforesterie et paysage*. L'adoption de mesures actuellement peu répandues comme l'allongement de la mesure de soutien au travailleur autonome auront très certainement un rayonnement dépassant ses frontières administratives.

La mise en œuvre de ce plan devrait permettre de consolider les entreprises existantes et de favoriser le démarrage de nouvelles entreprises. Ce n'est pas seulement le secteur agricole mais bien toute la MRC qui devrait s'en trouver bonifiée.

## Références

[a] Anel, B. 2009. De la multifonctionnalité de l'agriculture à l'agroforesterie: Le projet de mise en valeur de l'espace rural de la MRC du Rocher-Percé (février 2005 – août 2009). Réalisations et réflexions. CLD du Rocher-Percé. Disponible en ligne à l'adresse : <https://www.mrcrocherperce.gc.ca/wp-content/uploads/2018/10/MiseEnValeurEspaceRuralMRCRP-RapportFinalReduit.pdf>

[b] Anel, B. 2018. Évaluation exploratoire du potentiel de l'acériculture dans la MRC du Rocher-Percé. MRC du Rocher-Percé. Disponible en ligne à l'adresse : <https://www.mrcrocherperce.gc.ca/wp-content/uploads/2020/05/MRC-Rocher-Perc%C3%A9-Potentiel-ac%C3%A9ricole-vf-16-01-2018.pdf>

[c] Avard, C. 2008. Produire et manger ensemble dans la MRC du Rocher-Percé : un portrait de l'offre et de la demande alimentaires locales. Laboratoire rural Produire la santé ensemble. Disponible en ligne à l'adresse : [http://pseobnl.com/wa\\_files/portrait\\_marchand\\_PSE-2.pdf](http://pseobnl.com/wa_files/portrait_marchand_PSE-2.pdf)

[d] Dufour, A. 2019. L'accompagnement jardin dans la MRC du Rocher-Percé - Bilan de la saison 2019. Produire la Santé ensemble.

[e] MAPAQ. 2012. Donner le Goût du Québec. Guide d'élaboration d'un PDZA. Atelier de formation sur les PDZA donné le 13 mars 2012 par Audrey Tessier.

[f] MAPAQ. 2017. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, données certifiées 2010 et 2017.

[g] MRC du Rocher-Percé. 2009. Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé.